

**CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES-LA LOYERE**  
**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

*L'an deux mille seize, le quinze décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 09/12/2016, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Présents : DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, HOHWEILLER Fabrice, LEGRAND Emilie, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PETIT Alain, PION Bernard, ROESLER Patricia, REVOL Hélène, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés : FAUVAUX Virginie pouvoir dûment établi à PETIT Alain  
MENOTTI Claude pouvoir dûment établi à DURY Michel  
PARIS Fabienne pouvoir dûment établi à HOHWEILLER Fabrice  
SANCHEZ Grégory pouvoir dûment établi à LEGRAND Emilie

Secrétaire de séance : DURY Michel.

Approbation des procès-verbaux de conseil des 04 Octobre et 08 Novembre 2016 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Vente des terrains de Condemène
- Programme d'extinction de l'éclairage public de la zone Saôneor
- Indemnités de conseils et de confection du budget du receveur municipal

Adopté à l'unanimité

**1. CONTRAT D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE AVEC LES SERVICE DE L'ONF**

**RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Intervention de deux représentants de l'Office National des Forêts :

- M. PIGNERET, Chef d'Unité Territoriale
- M. FEUILLAT, Aménagiste

M. FEUILLAT présente les différents types de régime de traitement des bois forestiers ainsi que les caractéristiques des bois communaux.

Il est rappelé que le conseil municipal, lors de sa dernière séance, avait opté pour le régime de futaie irrégulière. Un contrat d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF est proposé pour la période 2017-2036 et comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ces nouvelles mesures d'aménagement dégageraient un bilan financier positif sensiblement équivalent les premières années mais permettraient une capitalisation de la forêt à long terme avec des travaux réguliers annuels.

Adopté à l'unanimité

**2. PERSONNEL COMMUNAL : APPROBATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – RIFSEEP**

**RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

M. Le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du nouveau régime indemnitaire présentées en séance du 08 Novembre 2016.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 se composera de 2 parties :

- une part fixe obligatoire, l'IFSE, tenant compte des fonctions et de l'expertise, qui sera versée mensuellement.
- une partie variable et facultative, le CIA tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, qui sera versée annuellement,

Le principe du maintien du montant du régime indemnitaire dans ses montants individuels est acquis.

Le RIFSEEP, initialement destiné aux titulaires et stagiaires, sera étendu aux contractuels de droit public ayant plus de 12 mois consécutifs de présence dans la collectivité.

Le comité technique du centre de gestion a émis ce jour l'avis suivant :

Abstention du collège des représentants du personnel et avis favorable du collège Elus.

Ayant pris connaissance de cet avis, le conseil municipal statue sur ce point et approuve, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP à l'ensemble du personnel communal concerné à la date au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

### **3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

#### **RAPPORTEUR A. PETIT**

Alain PETIT présente au conseil municipal les demandes de subvention et propose les attributions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>SUBVENTION 2016</b>
<b>Amicale du DON DU SANG</b>	<b>450 €</b>
<b>Club de Football S.V.L.F.</b>	<b>900 €</b>
<b>« LA LOUVIERE » la Chasse</b>	<b>200 €</b>
<b>A.L.D.N.</b>	<b>3 450 €</b>
<b>ORGANISMES EXTERIEURS</b>	<b>SUBVENTION 2016</b>
<b>C.F.A. La Noue</b>	<b>50 €</b>
<b>C.F.A. Lameuloise Mercurey</b>	<b>100 €</b>
<b>M.F.R. Semur en Auxois</b>	<b>50 €</b>
<b>M.F.R. Anse</b>	<b>50 €</b>
<b>Croqueurs de Pommes</b>	<b>150 €</b>
<b>Association « Toujours Femme »</b>	<b>360 €</b>
<b>COLLEGE JACQUES PREVERT</b>	<b>SUBVENTION 2017</b>
<b>Séjour à Paris</b>	<b>260 €</b>
<b>Séjour à Poitiers</b>	<b>100 €</b>

Les attributions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

#### **4. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017: REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

##### **RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recensement général de la population de la commune en 2017.

Considérant la nécessité de recruter des agents recenseurs pour assurer les opérations et de fixer leur rémunération, Monsieur le Maire propose de :

- recruter trois agents recenseurs vacataires du 19 janvier 2017 au 18 février 2017 pour assurer les opérations de recensement.
- fixer les montants forfaitaires ci-dessous pour la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - Feuille de logement n°1 1.00€
  - Bulletin individuel n°3 1.20€
  - Fiche de logement non enquêté n°5 0,50€
  - Forfait pour bordereaux de district 22,00€
  - Forfait pour demi-journée de formation 20,00€

Ces montants sont nets de cotisations sociales.

Adopté à l'unanimité

#### **5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017**

##### **RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'engager et de mandater certaines dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2017, pour éviter de bloquer les chantiers en cours.

L'autorisation est proposée dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2016 sur le budget communal déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base de cette autorisation seront obligatoirement repris au Budget 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du Budget 2017, dans la limite de **25 %** des crédits ouverts au titre de l'exercice 2016, comme suit :

##### **Chapitres**

20 Frais d'Etudes : 4000 €

204 Travaux SYDESL : Néant

21 Acquisition mobilier, matériel : 2000 €

23 Travaux de voirie : 93 000 €

**Total : 99 000 €**

#### **6. ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CNRACL**

##### **RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation, dans le cadre de la commune nouvelle, d'élaborer un document unique d'évaluation des risques professionnels intégrant l'ensemble des agents de la collectivité.

Le service prévention du Centre de Gestion a été sollicité pour cette mission d'accompagnement et nous propose une prestation d'un montant de 2 325 €.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est susceptible d'intervenir financièrement en compensation du temps des agents investis dans la réalisation de la démarche.

Monsieur le Maire propose de valider la prestation du Centre de Gestion et de solliciter la subvention attribuée au titre du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Adopté à l'unanimité

## **7. SIGNALÉTIQUE COMMUNALE**

**RAPPORTEUR B. PION**

Monsieur PION propose d'engager une réflexion sur la signalétique de la commune nouvelle concernant les entrées d'agglomération et le signalement des lieux-dits. Il conviendra de définir le type de signalétique, comment seront indiqués les hameaux, le nombre de panneaux à poser ? Se pose également la question de la rue Paul Sabatier située en zone Saoneor. L'étude sera affinée en commission de travail.

## **8. VENTE DES TERRAINS DE CONDEMENE**

**RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure de vente en cours des terrains de Condemène pour laquelle il a recueilli les conseils juridiques nécessaires auprès des services de l'état afin de clôturer la vente dans les conditions légales.

Considérant qu'aucune délibération n'a été actée à l'origine de la transaction par la commune historique de La Loyère, la commune se trouve dans l'obligation de prendre les délibérations fixant les conditions de la vente.

Monsieur le Maire rappelle les candidatures des acquéreurs potentiels M. CAPUANO Gino et M. et Mme DUBREUIL pour ces terrains.

Considérant la proposition de de M. CAPUANO, en date du 05/12/2016 et de M. et Mme DUBREUIL Vincent en date du 08/12/2016 pour un prix de vente à 52 € le m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose de vendre les parcelles au prix de vente de 52 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 7 ABSENCES décide de vendre :

- la parcelle A(a) d'une superficie de 967 m<sup>2</sup> au prix de 52 € le m<sup>2</sup> à M. CAPUANO
- les parcelles A(b) et A(c) d'une superficie totale de 1 038 m<sup>2</sup> à M. et Mme DUBREUIL Vincent au prix à 52 € le m<sup>2</sup>.
- AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette cession.
- 

La parcelle A(d) comprenant la haie sera proposée, au même prix, au riverain limitrophe qui s'était montré intéressé initialement.

## **9. PROGRAMME D'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE D'ACTIVITÉS SAONEOR**

**RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des mesures d'extinction de l'éclairage public des zones d'activités et voiries d'intérêt communautaire qui seront mises en places par le Grand Chalon dans le cadre de la loi sur l'environnement dite « Loi Grenelle 2 ».

Les rues Georges Charpak, Claude Cretin et des Impasses Pierre Gilles de Gennes et de l'Image situées sur le territoire de la commune en zone Saôneor sont concernées et l'éclairage de ces rues sera éteint de 23 h à 4 h tous les jours à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017.

Adopté à l'unanimité

## **10. INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR A. GAUDRAY**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseils
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame LIOTARD Annick à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du travail de la commission sur les emplacements potentiels de dispositif des ralentisseurs dans la commune (rue du bourg).

Deux maisons, actuellement en location et dont l'emplacement est bien situé, seront à vendre sur la commune. Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent d'aller visiter ces biens qui peuvent être intéressants pour une acquisition future. Sont intéressés pour effectuer ces visites : B.Pion, C.Hadorn, E.Legrand, M.Dury

Aménagement place de l'Eglise : Rencontre programmée le 04/01/2017 avec le service d'appui aux communes du Grand Chalon.

Journée citoyenne du 20 Mai 2017 : réunion publique le 18/01/2017 petite salle du bicentenaire.

Groupe de travail : Fabrice Hohweiller, Lise Grisard, Annick Morel, Alexiane Veloso, Camille Hadorn, Hélène Revol, Patricia Roesler.

Démontage du city-stade par les services municipaux programmé dans les prochaines semaines.

Etude de Camille Hadorn sur l'aménagement de l'aire de jeux et du nouveau city-stade (attente du devis dans le mois prochain).

Vœux du maire : le jeudi 26 Janvier 2017 à 18 h

Prochain conseil municipal le 10/01/2017